



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
PROCÈS-VERBAL RÉUNION SPÉCIALE BUDGET**

le 16 janvier 2019
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 6:00 pm.

2. Adoption de l'ordre du jour

RECOMMANDATION COW2019-04

Proposé par Mario Zanth

Appuyé par Michel Levert

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

4. Services communautaires (continuation)

Budget en capital:

Suite aux questions, M. Pierre Boucher explique qu'il y a une possibilité de partenariat avec le conseil scolaire pour l'utilisation de l'aréna Jean-Marc Lalonde.

Suite aux questions, M. Jubinville explique que hormis les discussions en cours, certaines problématiques quant à la santé et à la sécurité doivent être adressées en vue de maintenir le bâtiment ouvert au public.

DIRECTIVE: QUE le budget proposé de 3 300 000\$ pour le projet de l'aréna Jean-Marc Lalonde soit réduit à 100 000\$ afin de rectifier les enjeux urgents et qu'un rapport soit préparé pour la considération du conseil suite aux discussions avec le conseil scolaire.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 25 000\$ pour le projet des tables et des bancs soit réduit à 12 500\$.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 15 000\$ pour le terrain de tennis de Hammond soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 132 000\$ pour les structures de jeux accessibles soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 100 000\$ pour le terrain de balle à Clarence Creek soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 20 000\$ pour les sentiers accessibles du parc Simon soit approuvé.

Suite aux questions, M. Jubinville explique que le montant du projet du parc du Village Morris a pu être réduit de 25% du à des changements dans le design. Il ajoute qu'un programme de commandite peut être considéré.

Suite aux questions, M. Jubinville confirme que le projet ne peut se faire en phases, car cela pourrait avoir un impact sur le développement du projet.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 325 000 pour le parc du village Morris soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 45 000\$ pour le parc Richelieu Grande-Rivière soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE la demande relativement aux bandes de patinoires extérieures de Bourget soit différée au budget de 2020.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 60 000\$ pour le stationnement du parc Deschamps soit différé au budget 2020.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 30 000\$ pour le projet d'aménagement de l'aire de jeu de la Garderie St-Patrick soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 65 000\$ pour l'achat d'une camionnette pour les loisirs soit approuvé.

4.1 Demande d'aide financière pour la Fanfare de Rockland

DIRECTIVE: QUE la demande de la Fanfare de Rockland de 3 000\$ pour un monte-charge soit rejetée.

5. Présentation du budget préliminaire de 2019 du Conseil d'administration de la bibliothèque publique

Suite aux discussions, la directive suivante est adoptée:

DIRECTIVE: QUE la contribution à la bibliothèque publique de 145 325\$ pour soit réduite à 84 325\$.

Pause à 20h02 à 20h13.

6. Présentation du budget préliminaire de 2019 des Services de la protection

DIRECTIVE: QUE le budget de revenu proposé de 5 000\$ pour le service de désincarcération lors de sauvetage (compte 1-3-2100-0620) soit augmenté de 20 000\$.

M. Brian Wilson explique qu'il a inclut dans le budget des pressions budgétaires dans le but d'augmenter le nombre de pompiers volontaires à 80, tel que mentionné dans le plan maître des incendies. Cependant, il est d'accord de maintenir le nombre à 75. Il ajoute que si le conseil désire maintenir le nombre à 75, les items des changements majeurs du service de la Protection 5, 11 et 15, correspondant à l'ajout de nouveaux pompiers volontaires, peuvent être retirés.

DIRECTIVE: QUE le budget proposé de 3 000\$ pour les uniformes des pompiers volontaires soit rejeté.

DIRECTIVE: QUE le budget proposé de 6 000\$ pour les vêtements de protection des pompiers volontaires soit rejeté.

DIRECTIVE: QUE le budget proposé de 4 000\$ pour le matériel de formation des pompiers volontaires soit rejeté.

Suite aux questions et discussions, M. Wilson explique le processus de formation médicale des pompiers volontaires.

DIRECTIVE: QUE le budget proposé de 25 000\$ pour la rémunération de temps partiel soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget proposé de 15 000\$ pour les salaires et avantages sociaux soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget proposé de 10 000\$ pour un directeur médical soit rejeté.

DIRECTIVE: QUE le budget proposé de 800\$ pour le matériel éducatif soit rejeté.

DIRECTIVE: QUE le budget proposé de 300\$ pour le matériel de formation soit rejeté.

DIRECTIVE: QUE le budget proposé de 25 595\$ pour la formation contre les incendies - rémunération de temps partiel soit réduit de 9 200\$.

DIRECTIVE: QUE le budget proposé de 9 000\$ pour la formation et les cours soit rejeté.

DIRECTIVE: QUE le budget proposé de 5 000\$ pour l'ajout de deux radios supplémentaires soit rejeté.

Augmentation proposée des frais usagers pour le service de la Protection:

Suite aux questions, Mme Monique Ouellet explique que les contraventions de stationnement ne peuvent être augmentées de la même façon que les frais usagers. Elle explique également que les amendes fixes pour les infractions au stationnement doivent être soumises au Procureur Général pour approbation et que cela sera mis en œuvre lorsque la révision du règlement sur le stationnement sera complétée.

DIRECTIVE: QUE l'augmentation des redevances d'usagers proposée pour le service de la Protection soient approuvés, hormis les modifications suivantes:

- que le frais proposé de 260\$ pour les frais de deuxième fausse alarme soit augmenté à 500\$; et

- que le frais proposé de 1 040\$ pour les frais de fausses alarmes subséquentes soit augmenté à 1 500\$.

Budget en capital :

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 10 000\$ pour la caméra à imagerie thermique soit rejeté.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 30 000\$ pour les coussins gonflables de sauvetage, contrôleur et jambes de sauvetage soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 40 000\$ pour les pinces de désincarcération à batterie soit rejeté.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 10 000\$ pour les caméras de corps pour la réglementation soit approuvé.

Suite aux questions, M. Robert Kehoe explique que la Cité a en place des politiques de gestion des actifs, lesquelles contiennent une liste complète des véhicules à remplacer.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 65 000\$ pour l'achat d'un véhicule de commandement VUS avec transformation soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 55 000\$ pour l'achat d'un véhicule pour la réglementation - quatre roues motrices avec transformation soit approuvé.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 60 000\$ pour l'achat d'un VUS pour la réglementation - quatre roues motrices avec transformation soit rejeté.

Suite aux questions, M. Wilson explique que le remplacement du camion-pompe/citerne correspond au plan de remplacement des véhicules et des assurances. Il ajoute que l'enjeu est que le camion-pompe/citerne ne supporte plus sa charge.

DIRECTIVE: QUE le budget en capital proposé de 580 000\$ pour l'achat d'un camion-pompe/citerne soit approuvé.

7. **Ajournement**

Le maire lève l'assemblée à 22h30.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe